

11 mars 2010

Situation financière Belgocontrol

Belgocontrol tient à réagir à l'information diffusée ce jour par le site web de l'hebdomadaire "Le Vif-L'Express". Il n'y a pas de « faillite virtuelle » au niveau de l'entreprise. Celle-ci a négocié un prêt de 20 millions d'euros auprès d'un organisme bancaire, comme le ferait n'importe quelle entreprise pour assurer son « cash-flow ». Les fonds propres s'élèvent à environ 200 millions d'euros.

Belgocontrol comprend l'inquiétude du personnel en raison du manque à gagner dû notamment à la prestation de services gratuits aux aéroports régionaux, à la non indexation des « terminal navigation charges » à Brussels Airport et aux vols exonérés. L'entreprise tient à préciser qu'elle réclame depuis plusieurs mois au gouvernement fédéral l'application par la Belgique des règles européennes en matière d'harmonisation de redevances aéronautiques, règles qui auraient dû s'appliquer au plus tard à dater du 1^{er} janvier 2010. Précédemment, les sous recouvrements pour les services de contrôle aérien aux aéroports étaient récupérés totalement ou partiellement au travers de nos redevances de route qui affectent le trafic en survol, et qui représentent environ 84% de notre chiffre d'affaires. Cette nouvelle réglementation européenne a forcé Belgocontrol à enregistrer comme perte le manque à gagner de la non perception de revenus pour services fournis.

Le financement de Belgocontrol est un point crucial, car Belgocontrol ne peut plus supporter les pertes engendrées par la rétribution incorrecte de ses services.

A Bruxelles National : où les redevances ont été gelées en 2003 pour encourager l'arrivée de nouvelles compagnies après la disparition de la Sabena.

Aux aéroports régionaux : l'accord Etat fédéral / Régions de 1989 implique que la plus grande partie des coûts du contrôle aérien aéroportuaire est supportée par Belgocontrol sans possibilité de facturation aux Régions ou aux usagers.

En vertu du contrat de gestion actuel, certains vols sont exonérés de redevances.

Contact:

L'impact de ces dispositions sur les finances de Belgocontrol est énorme :

Projection des pertes par activités	2010
Régions	21,2 millions €
Brussels Airport	10,4 millions €
Vols exonérés	3,2 millions €
Total	34,8 millions €

Régions

Alors que Bruxelles National enregistre une croissance négative, les quatre aéroports régionaux affichent une croissance de 3,38 % du nombre total de leurs mouvements en 2009, et de 7,86 % pour les mouvements IFR. Mais en termes de revenus, nous n'en profitons guère. Au contraire (sous recouvrement de 21,2 millions d'euros (estimation)), car en vertu de l'accord de 1989 entre le fédéral et les régions, Belgocontrol a hérité de l'obligation faite à la Régie des voies aériennes de fournir gratuitement les services d'application à cette date, tant en ce qui concerne les heures d'ouverture, que les équipements et le personnel mis à disposition. Nous ne pouvons facturer, à prix coûtant, que le personnel et les équipements supplémentaires demandés par les régions.

Bruxelles National

Il faut savoir que Bruxelles National génère 13 % de nos revenus. Le déficit de 10 millions d'euros (estimation 2009) induit par nos activités à Bruxelles National est dû à la chute du trafic mais aussi au gel de nos redevances terminales (TNC). Le taux unitaire de la TNC a été gelé après les événements dramatiques de 2001 afin d'aider à attirer de nouvelles compagnies. Il est toujours inchangé depuis maintenant six ans. La diminution des mouvements à partir de mai 2008 à Bruxelles National a entraîné une baisse du trafic annuel de 2,11 % par rapport à 2007. Et l'année 2009 a connu une chute de trafic historique de 10,5 % par rapport à une année précédente médiocre. Il faut remonter à 1994 pour trouver un nombre de mouvements inférieur aux 231.668 mouvements de 2009. On est loin de l'année record de 2000 qui enregistrait 326.042 mouvements. Depuis le départ d'une grande partie de l'activité de DHL en avril 2008, la chute est beaucoup plus grande la nuit que le jour, ce qui impacte encore plus négativement nos revenus vu la tarification de nuit plus élevée que de jour.

Contact:

press@belgocontrol.be - Tel. +32 2 206 20 07
Gsm +32 475 22 06 44 - Fax +32 2 206 20 35
Belgocontrol - Tervuursesteenweg 303
B-1820 Steenokkerzeel - www.belgocontrol.be

Les actions à entreprendre

Les actions à entreprendre pour améliorer notre situation et assurer notre avenir doivent être menées sur plusieurs fronts : continuer à réduire nos charges dans la mesure du possible tout en continuant à investir pour diversifier nos activités et augmenter nos revenus ; miser sur la qualité de nos services et obtenir une rémunération correcte pour l'ensemble des services que nous prestons. Fournir ces efforts tout en remplissant notre mission de service public est une tâche difficile mais des nouveaux outils performants comme le nouveau centre de contrôle aérien CANAC 2 récemment mis en service et de nouvelles opportunités de développement au sein du Ciel unique européen, comme le futur bloc fonctionnel d'espace aérien FABEC, sont autant d'atouts que nous devons exploiter.

Belgocontrol, entreprise publique autonome appartenant à 100% à l'Etat, réitère sa demande au gouvernement fédéral de respecter les règles européennes en matière d'harmonisation des redevances aéronautiques afin de pouvoir facturer les services fournis de façon équitable et transparente.

Belgocontrol est une entreprise publique autonome créée en octobre 1998, dont la mission est de garantir la sécurité de la navigation aérienne dans les espaces aériens dont la Belgique est responsable. Sa zone d'activité s'étend du sol (au niveau des aéroports de Bruxelles National, Anvers, Charleroi, Liège et Ostende) jusqu'à 8.000 mètres au-dessus de la Belgique et de 4.500 à 8.000 mètres pour le Grand-Duché du Luxembourg. La région de contrôle située au-dessus de 8.000 mètres relève de la compétence du centre Eurocontrol de Maastricht qui gère de façon commune l'espace aérien supérieur belgo-luxembourgeois, néerlandais et de l'Ouest de l'Allemagne. Belgocontrol assure le contrôle aérien sur cinq aéroports publics, soit en permanence à Bruxelles National, Anvers, Charleroi, et Ostende, et à Liège toutes les nuits en semaine et les week-ends (les militaires assurent le contrôle de jour en semaine).

Contact: